

2007/8550 - APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE L'ORANGERIE DU PARC DE LA TETE D' OR, A L'ASSOCIATION "GROUPEMENT ARTISTIQUE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM", A L'ASSOCIATION "LES GENS DE L'IMAGE" ET A L'ASSOCIATION "LE LIONS CLUB INTERNATIONAL" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2007 par lequel M. le Maire :

«De janvier à mars 2008, trois associations se proposent de présenter trois projets d'exposition à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or :

Tout d'abord, l'Association « Groupement artistique de la Poste et de France Télécom », fondée en 1947, accompagnée de la section photographie objectif Lyon images et qui a pour but de dispenser des cours d'art plastique aux personnels des deux opérateurs issus des PTT et d'organiser des expositions locales et de participer aux salons nationaux de leur fédération, propose une exposition du 17 janvier au 8 février 2008, de leurs adhérents.

Ensuite, l'Association « Les gens de l'image », fondée en 2007, qui a pour but de promouvoir, de faire partager, de faciliter et de participer à la création et à la diffusion de l'art photographique, propose une exposition de photographie du 11 au 29 février 2008, intitulée « *L'itinéraire photographique des Gens de l'Image* ».

Enfin, l'Association « Le Lions Club International », District 103, Centre Sud, fondée en 2005, qui a pour but d'accompagner les jeunes dans leur recherche professionnelle, découvrir de jeunes talents, les aider à développer leur créativité et rester ouvert à l'art sous ses aspects les plus divers, propose une exposition du 3 mars au 24 mars 2008, des artistes découverts lors des concours annuels du Lions et faire connaître l'action internationale du Lions Clubs « La vue pour tous ».

La Ville de Lyon souhaite soutenir les trois projets de ces associations parce qu'à travers leurs activités artistiques, elles prolongent l'action conduite par la Ville de Lyon pour rendre la culture accessible à tous les publics.

Il vous est proposé en conséquence, de mettre à la disposition du groupement artistique de la Poste et de France Télécom, de l'Association « Les gens de l'image » et de l'Association « Le Lions Club International » à titre gratuit, les locaux de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour les périodes respectivement indiquées des expositions.

Les conventions définissent les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et de prise en charge des fluides.»

Vu lesdites conventions ;

Vu les avis émis par les Conseils des 6^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Les conventions susvisées de mise à disposition temporaire de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, établies entre la Ville de Lyon, l'Association « Groupement artistique de la Poste et de France Télécom », l'Association « Les gens de l'image » et l'Association « Le Lions Club International », sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT